

Ville de Saint Gervasy

**MARCHE DE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET
SIGNALISATION LUMINEUSE ET TRICOLORE**

REGLEMENT DE CONSULTATION

(R.C.)

MARCHE DE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET
SIGNALISATION LUMINEUSE ET TRICOLORE

REGLEMENT DE CONSULTATION

(R.C.)

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1.</u>	<u>OBJET DE L'APPEL d'OFFRES</u>	3
1.1.	<u>Objet de la consultation :</u>	3
1.2.	<u>Etendue de la consultation</u>	3
1.3.	<u>Décomposition de la consultation</u>	3
1.4.	<u>Condition de participation des candidats</u>	3
<u>ARTICLE 2.</u>	<u>CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	3
2.1.	<u>Durée du marché</u>	3
2.2.	<u>Modification de détail au dossier de consultation :</u>	3
2.3.	<u>Délai de validité des offres</u>	4
2.4.	<u>Travaux intéressant la défense</u>	4
2.5.	<u>Variantes et options</u>	4
2.6.	<u>Modalités de financement et de paiement</u>	4
<u>ARTICLE 3.</u>	<u>CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	4
<u>ARTICLE 4.</u>	<u>PRESENTATION DES OFFRES</u>	4
<u>ARTICLE 5.</u>	<u>SELECTION DES CANDIDATS</u>	6
<u>ARTICLE 6.</u>	<u>JUGEMENT DES OFFRES</u>	6
<u>ARTICLE 7.</u>	<u>DELAIS</u>	6
<u>ARTICLE 8.</u>	<u>RENSEIGNEMENTS complémentaires</u>	6

**MARCHE DE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET
SIGNALISATION LUMINEUSE ET TRICOLORE**

ARTICLE 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

1.1. Objet de la consultation :

La présente procédure adaptée (ouvert) concerne :

**Maintenance de l'Eclairage Public et Signalisation Lumineuse et
Tricolore**

Entretien préventif et curatif

Lieu(x) d'exécution : SAINT GERVASY

Totalité du territoire communal

1.2. Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée (ouvert) est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

1.3. Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4. Condition de participation des candidats

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par la personne responsable du marché est un groupement solidaire.

Les candidats ne peuvent présenter qu'une seule offre, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un groupement. Ils ne peuvent pas cumuler les 2 qualités.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Durée du marché

Les délais d'exécution sont fixés à l'article 2 de l'acte d'engagement et ne peuvent être modifiés

Reconduction du marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché, passé en application de l'article 15 du code des marchés publics et dont les conductions de reconduction seront précisées sur le C.C.A.P.

2.2. Modification de détail au dossier de consultation :

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre à la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

**MARCHE DE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET
SIGNALISATION LUMINEUSE ET TRICOLERE**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 45 jours ; il court à compter du lendemain de la date limite fixée pour la remise des offres

2.4. Travaux intéressant la défense

Sans objet

2.5. Variantes et options

Les variantes ne sont pas autorisées, toutefois les candidats sont libres de présenter des prestations complémentaires sous forme d'option.

L'unité monétaire est l'euro.

2.6. Modalités de financement et de paiement

La Collectivité financera l'opération.

Les sommes dues sont payées dans un délai de 45 jours après réception de facture. Approbation de la facture sur mandat administratif.

ARTICLE 3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés.
- Le Bordereau des Prix Unitaire à compléter

ARTICLE 4. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site de midi libre : www.midilibre-marchespublics.com et sur le site de la commune : www.mairie-saint-gervasy.com

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant

Ville de Saint Gervasy

MARCHE DE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE ET TRICOLERE

A) Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- **la lettre de candidature (LC)** et, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé **DC4**) ;
- **la déclaration du candidat** destiné à rassembler les renseignements relatifs à la situation fiscale et sociale du candidat qu'il soit établi en France ou non, les renseignements sur ses moyens ainsi que les déclarations ou attestations sur l'honneur - **DC5**;
- Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
 - a) qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales
 - b) qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - c) qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, L125-3 du code du travail.

Ultérieurement, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire sous peine de déclasserment les pièces listées à l'article 46 du code des marchés publics ainsi que les certificats d'assurance (civil et décennal) en cours de validité.

B) Les références et/ou qualifications de leur entreprise ;

Qualifications QUALIFELEC : ME 3, ME 4 Mention RT, TN 3, TN 4.

Les candidats pouvant justifier de toutes autres qualifications équivalentes.

C) Références de moins de cinq ans en matière de maintenance et travaux éclairage public.

D) Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires : cadre ci-joint à compléter, à dater et signer
- Une note datée et signée, indiquant que le candidat accepte sans modification le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ainsi que le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ;
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise, notamment les dispositions qui seront mises en place pour les interventions d'urgence (voir CCTP)

Ville de Saint Gervasy

MARCHE DE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE ET TRICOLERE

ARTICLE 5. SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures seront sélectionnées conformément à l'article 52 du C.M.P.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront :

- 40% Moyens mis en place par l'entreprise, et capacités techniques.
- 60% prix des prestations (50 % sur le montant annuel du contrat (G0 et G2) et 50 % sur le montant d'un établi avec les prix du BPU de G3 selon un DQE caché significatif des travaux réalisés sur une année)

ARTICLE 6. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du C.M.P.

Les offres :

Incomplètes ne seront pas acceptées.

Les critères pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse sont hiérarchisés par ordre de priorité de la manière suivante :

Les offres seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée sera retenue.

ARTICLE 7. DELAIS

Date limite de remise des offres : **09/07/2019**

ARTICLE 8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

MAIRIE DE SAINT GERVASY
1, avenue Georges Taillefer
30 7320 SAINT GERVASY
Tél : 04 30 06 53 00

Ville de Saint Gervasy

MARCHE DE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE ET TRICOLORE

Une réponse sera alors adressée, par écrit, en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.